

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 25 novembre 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 25 novembre, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, M. André MAUFAY, Mme Sandra HARO, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absents excusés : MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER et Jean-François CORNÉE, Mmes Aurore GUY et Charlotte GUESNE.

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES.

M. Jean-François BELLISSEN a donné pouvoir à Mme Armelle REIGNIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Marie-Thérèse PICHEREAU a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h44.

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal présent, Madame le Maire ajoute à l'ordre du jour le point suivant : Budgets Commune et Assainissement 2021 - Décision modificative n°01.

**Approbation procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021.**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner.**

Parcelle AB n°269 (1, lieudit Le Mortier) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 - Aménagements de sécurité rue des Sablons.

2 - Création d'une voie et aménagement d'un parking pour la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Projet 1 - Montant</b>	<b>Projet 2 - Montant</b>
Maître d'ouvrage	49 712,24 € H.T.	107 170,00 € H.T.
Fonds Européens (à préciser)		
DETR et /ou DSIL	28 240,39 € H.T.	45 930,00 € H.T.
FNADT		
Conseil Régional		
Conseil Départemental (Fonds de relance)	16 182,00 € H.T.	
Autre collectivité (à préciser)		
Autre public (à préciser)		
Fonds privés		
<b>TOTAL</b>	<b>94 134,63 € H.T.</b>	<b>153 100,00 € H.T.</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022,
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2022,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **Demande de participation aux frais de scolarité : commune de Beaumont-sur-Sarthe.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation à la commune de Beaumont-sur-Sarthe, pour : 1 enfant – classe élémentaire 554,31 € x 1 = 554,31 €.

La somme de cinq cent cinquante-quatre euros et trente-et-un cents sera inscrite au compte 6558.

### **Subvention à la bibliothèque de Beaumont sur Sarthe.**

Madame le Maire de Beaumont-sur-Sarthe a sollicité auprès de la commune de Maresché, une aide financière pour la bibliothèque de Beaumont-sur-Sarthe qui est devenue compétence communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans son courrier en date du 06 octobre 2020, Madame le Maire de Beaumont sur Sarthe expose le nouveau fonctionnement de la bibliothèque, donne le nombre total de lecteurs et le nombre de lecteurs actifs domiciliés à Maresché.

Au vu de la demande et compte tenu du nombre de lecteurs habitant la commune de Maresché, le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à la commune de Beaumont-sur-Sarthe une subvention exceptionnelle de 600 euros (22 euros par lecteur mareschéen) pour l'année 2021. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les élus discutent par ailleurs de la bibliothèque de Maresché et des pistes pour faire sa publicité, la faire connaître, etc.

### **Choix de devis : entretien des collecteurs, achat d'une balayeuse.**

► MM. Laurent MAUDET, conseiller municipal délégué à la gestion des voies et réseaux, en charge de la commission « Voirie, réseaux, cours d'eaux, fossés, bernés », et Jean-Louis DROUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la commission « travaux », présente la fin du programme 2021 d'entretien des collecteurs proposé par les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de suivre l'avis de la commission concernant le busage du fossé impasse du Val d'Orthon et la mise en place d'un regard,
- décide de retenir le devis de l'Entreprise SAS MAUFAY - Les Planches 72380 MONTBIZOT - pour la réalisation de ces travaux : Devis n° D13400774 : 2 898,00 € H.T.
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la passation du marché et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 en section de fonctionnement.

► Madame le Maire rappelle que la Municipalité a étudié l'acquisition d'une balayeuse de voirie, adaptable sur le tracteur, pour procéder au nettoyage de la voirie, des trottoirs, des places et autres espaces du domaine public.

M. Jean-Louis DROUIN présente les différentes machines. Il précise que des élus de la commission « travaux » et l'agent du service technique ont assisté à une démonstration. Il récapitule les avantages et les inconvénients de chacune des machines et détaille les devis établis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour (dont un pouvoir) et une abstention (M. André MAUFAY) :

- décide de faire l'acquisition d'une balayeuse de voirie de marque Cochet auprès de l'entreprise EQUIP'JARDIN (Agence du Mans) pour un montant de 18 913,75 € H.T. (dix-huit mille neuf cent treize euros et soixante-quinze cents),
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021,
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération et à procéder à l'achat.

### **Point sur l'avancée des projets en cours : achat de terrain, porte de garage des logements locatifs, travaux, etc.**

► Les élus présents font le point sur le projet d'achat d'une partie d'un terrain appartenant à M. Sébastien FUHRMANN. Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à la création d'une servitude de passage sur la parcelle ZA n°68, appartenant à la commune, pour accéder à la parcelle ZA n°130, appartenant à M. FUHRMANN. Or, ce dernier pose la création de cette servitude comme condition pour vendre une partie de son terrain à la commune. Les membres du Conseil présents pensent donc qu'il est préférable d'arrêter la discussion car, en l'état actuel des choses, la négociation ne peut aboutir.

► Logements locatifs rue de Beaumont et place Saint Martin : les portes des garages ont été changées. Il reste des travaux de finition de l'isolation à finir autour des compteurs électriques.

► Les travaux dans les sanitaires de l'école (changement du système de chasse d'eau) sont terminés.

► Les travaux d'aménagement des plateaux rue de Ballon sont prévus au cours de la première quinzaine décembre.

► Travaux rue des Sablons : la commune attend la réponse du syndicat concernant le renouvellement du réseau d'eau.

### **Budgets Commune et Assainissement 2021 - Décision modificative n°01.**

Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 08 avril 2021, considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous qui constituent la décision modificative n°01 pour les Budgets primitifs Commune et Assainissement :

#### BP 16000 Commune

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
022	022	Dépenses imprévues	- 4 314.00 €	
065	657364	Subvention à caractère industriel et commercial	4 314.00 €	

#### BP 16200 Assainissement

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
74	747	Subventions et participations		4 314.00 €
65	658	Charges diverses de gestion courante	4 314.00 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 4 314.00 €

### **Questions diverses.**

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des événements récents (nuisances sonores, menaces, etc.) qui ont eu lieu impasse des Marronniers. Elle donne lecture du courrier envoyé par des riverains.

- Madame REIGNIER informe les élus que M. Jean-Pierre LECLOU a reçu à son domicile une lettre au contenu diffamatoire. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

- Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté d'autorisation délivré par M. le Préfet à la SAS AGRIGAZ concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation ZA de l'Aubertière à Rouessé Fontaine.

- Les élus discutent du PAID Maine Eco Park : renouvellement de la promesse d'achat de GIRPAV, écoulement des eaux pluviales, etc.

- Madame le Maire rappelle le planning de distribution des sacs poubelle.

- Le tenue de la cérémonie des vœux en janvier est soumise à l'évolution du contexte sanitaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h00.